

OBJET :

**MODIFICATION DU
MARCHE N°1 POUR
LA MISSION DE
MAITRISE D'OEUVRE
POUR DES TRAVAUX
DE
RENOUVELLEMENT
DU RESEAU D'EAU
POTABLE SECTEURS
JUEL /
CHAMPCOLOMBET
ET LIEU-DIT
LE PONTET
A CHALMAZEL -
JEANSAGNIERE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 décembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Hervé BEAL à Pierre VERDIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Laure CHAZELLE à Pierre-Jean ROCHETTE, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à René FRANÇON, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Cindy GIARDINA, Daniel DUBOST à Jean-René JOANDEL, Paul DUCHAMPT à Christophe BAZILE, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à Alain LAURENDON, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Valérie HALVICK à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221213-20221213_CC_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 20/12/2022



François FORCHEZ, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Patrick ROMESTAING

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Bertrand DAVAL, André GACHET, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Monique REY

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	97
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents non représentés :	6
Nombre de votants :	122

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'eau potable,

Considérant la modification du marché de maîtrise d'œuvre "Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, secteurs « Juel » / « Champcolomb » et d'une antenne au lieu-dit « Le Pontet » sur la commune de Chalmazel-Jeansagnière " qui a été attribué au bureau d'études F2I,

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre a été établi suivant une réalisation simultanée des secteurs « Juel » / « Champcolomb » et « Le Pontet ». Les phases DIAG-APS (diagnostic – avant-projet sommaire), PRO (projet) et DCE (dossier de consultation des entreprises) ayant déjà été réalisées en intégralité avant l'abandon du secteur « Juel / Champcolomb » celle-ci reste inchangée.

Compte tenu que le secteur « Le Pontet » a finalement fait l'objet d'un traitement prioritaire et de l'abandon du secteur « Juel » / « Champcolomb », il convient de séparer les phases de mission DCE (dossier de consultation des entreprises, DET (direction d'exécution de travaux) et AOR (assistance opérations de réception) afin de respecter la réalisation de ce chantier indépendamment du second secteur.

Cette modification représente une moins-value de 926.00 € HT (détaillée dans le projet d'avenant joint en annexe) ce qui porte le montant du marché à 11 650.00 € HT, ce qui représente une diminution de - 7.36 % qui est compatible avec les exigences de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable des secteurs Juel/ Champcolomb et le Pontet à Chalmazel-Jeansagnière telle que présentée ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Après avoir délibéré par 122 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable des secteurs Juel/ Champcolomb et le Pontet à Chalmazel-Jensagnière telle que présentée ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 décembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance